

Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Enquête publique PLUi et Périmètres Délimités des Abords
Clermont Auvergne Métropole
62-64 Avenue de l'Union Soviétique BP40231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1

Commune de CÉBAZAT
8 bis, cours des Perches
63118 CÉBAZAT

À Clermont-Ferrand, le samedi 1 février 2025

Lettre RAR

Objet : Consultation du propriétaire du monument historique « Beffroi de Cébazat » dans le cadre du projet de Périmètre Délimité des Abords soumis à enquête publique

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole et les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques de Cournon-d'Auvergne et Cébazat sont actuellement soumis à enquête publique. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'enquête doit consulter le propriétaire du monument historique concerné par le projet de PDA, conformément aux articles L.621-31 et R.621-93 du code du patrimoine.

En tant que propriétaire « **Beffroi de Cébazat** » inscrit par arrêté en date du 4 novembre 1982, je vous consulte sur ce projet, par la présente.

Les actuels périmètres de protection autour des monuments historiques se caractérisent par un rayon de 500 mètres. Ce périmètre peut être modifié pour délimiter les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et après accord de la commune de CÉBAZAT, la nouvelle délimitation des abords des monuments historiques résultant de la démarche de création des PDA permettra une amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage en recentrant la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du PDA sont soumis à l'accord de l'ABF. La délimitation des PDA a un caractère de servitude d'utilité publique. Cette dernière est une pièce annexe du PLUi.

Vous pouvez consulter les dossiers de PDA à l'adresse suivante : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr/> ou en version papier, à la mairie de Cébazat ou au siège de l'enquête publique : Clermont Auvergne Métropole, 62-64 Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand.

Vous pouvez donner votre avis sur ce projet, jusqu'au 28 mars 2025 à midi (12h00) :

- Sur les registres d'enquête papier disponibles en mairie et au siège de Clermont Auvergne Métropole
- Sur le registre numérique : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr>
- Par mail à l'adresse dédiée : enquetepublique-plui-clermontmetropole@registre-dematerialise.fr
- Par réponse à ce présent courrier, par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/PDA, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 »

Salutations respectueuses

Pour Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Courrier signé par JC Peureux - Commissaire enquêteur

Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Enquête publique PLUi et Périmètres Délimités des Abords
Clermont Auvergne Métropole
62-64 Avenue de l'Union Soviétique BP40231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1

Office Public De L'habitat Et De L'immobilier Social
32 rue de Blanzat
63100 CLERMONT FERRAND

À Clermont-Ferrand, le samedi 1 février 2025

Lettre RAR

Objet : Consultation du propriétaire du monument historique « Lanterne des morts de Cébazat » dans le cadre du projet de Périmètre Délimité des Abords soumis à enquête publique

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole et les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques de Cournon-d'Auvergne et Cébazat sont actuellement soumis à enquête publique. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'enquête doit consulter le propriétaire du monument historique concerné par le projet de PDA, conformément aux articles L.621-31 et R.621-93 du code du patrimoine.

En tant que propriétaire « **Lanterne des morts de Cébazat** » inscrit par arrêté en date du 17 juillet 1926, je vous consulte sur ce projet, par la présente.

Les actuels périmètres de protection autour des monuments historiques se caractérisent par un rayon de 500 mètres. Ce périmètre peut être modifié pour délimiter les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et après accord de la commune de CÉBAZAT, la nouvelle délimitation des abords des monuments historiques résultant de la démarche de création des PDA permettra une amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage en recentrant la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du PDA sont soumis à l'accord de l'ABF. La délimitation des PDA a un caractère de servitude d'utilité publique. Cette dernière est une pièce annexe du PLUi.

Vous pouvez consulter les dossiers de PDA à l'adresse suivante : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr/> ou en version papier, à la mairie de Cébazat ou au siège de l'enquête publique : Clermont Auvergne Métropole, 62-64 Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand.

Vous pouvez donner votre avis sur ce projet, jusqu'au 28 mars 2025 à midi (12h00) :

- Sur les registres d'enquête papier disponibles en mairie et au siège de Clermont Auvergne Métropole
- Sur le registre numérique : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr>
- Par mail à l'adresse dédiée : enquetepublique-plui-clermontmetropole@registre-dematerialise.fr
- Par réponse à ce présent courrier, par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/PDA, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 »

Salutations respectueuses

Pour Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Courrier signé par JC Peureux Commissaire enquêteur

Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Enquête publique PLUi et Périmètres Délimités des Abords
Clermont Auvergne Métropole
62-64 Avenue de l'Union Soviétique BP40231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1

SAS 3J
13 rue de Sarlièves
63800 Cournon D'Auvergne

À Clermont-Ferrand, le samedi 1 février 2025

Lettre RAR

Objet : Consultation du propriétaire du monument historique « Château de Sarlièves » dans le cadre du projet de Périmètre Délimité des Abords soumis à enquête publique

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole et les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques de Cournon-d'Auvergne et Cébazat sont actuellement soumis à enquête publique. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'enquête doit consulter le propriétaire du monument historique concerné par le projet de PDA, conformément aux articles L.621-31 et R.621-93 du code du patrimoine.

En tant que propriétaire du « **Château de Sarlièves** » inscrit par arrêté en date du 5 mars 1992, je vous consulte sur ce projet, par la présente.

Les actuels périmètres de protection autour des monuments historiques se caractérisent par un rayon de 500 mètres. Ce périmètre peut être modifié pour délimiter les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et après accord de la commune de Cournon-d'Auvergne, la nouvelle délimitation des abords des monuments historiques résultant de la démarche de création des PDA permettra une amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage en recentrant la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du PDA sont soumis à l'accord de l'ABF. La délimitation des PDA a un caractère de servitude d'utilité publique. Cette dernière est une pièce annexe du PLUi.

Vous pouvez consulter les dossiers de PDA à l'adresse suivante : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr/> ou en version papier, à la mairie de Cébazat ou au siège de l'enquête publique : Clermont Auvergne Métropole, 62-64 Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand.

Vous pouvez donner votre avis sur ce projet, jusqu'au 28 mars 2025 à midi (12h00) :

- Sur les registres d'enquête papier disponibles en mairie et au siège de Clermont Auvergne Métropole
- Sur le registre numérique : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr>
- Par mail à l'adresse dédiée : enquetepublique-plui-clermontmetropole@registre-dematerialise.fr
- Par réponse à ce présent courrier, par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/PDA, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 »

Salutations respectueuses

Pour Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Courrier signé par JC Peureux Commissaire enquêteur

Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Enquête publique PLUi et Périmètres Délimités des Abords
Clermont Auvergne Métropole
62-64 Avenue de l'Union Soviétique BP40231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1

M BERTHON Francois Michel Antoine
Domaine de la Ribeyre / bd Pasteur
63800 CURNON D'Auvergne

À Clermont-Ferrand, le samedi 1 février 2025

Lettre RAR

Objet : Consultation du propriétaire du monument historique « Château de la Ribeyre » dans le cadre du projet de Périmètre Délimité des Abords soumis à enquête publique

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole et les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques de Curnon-d'Auvergne et Cébazat sont actuellement soumis à enquête publique. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'enquête doit consulter le propriétaire du monument historique concerné par le projet de PDA, conformément aux articles L.621-31 et R.621-93 du code du patrimoine.

En tant que propriétaire « **du Château de la Ribeyre** » inscrit par arrêté en date du 20 février 1980, je vous consulte sur ce projet, par la présente.

Les actuels périmètres de protection autour des monuments historiques se caractérisent par un rayon de 500 mètres. Ce périmètre peut être modifié pour délimiter les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou sa mise en valeur.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et après accord de la commune de Curnon-d'Auvergne, la nouvelle délimitation des abords des monuments historiques résultant de la démarche de création des PDA permettra une amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage en recentrant la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du PDA sont soumis à l'accord de l'ABF. La délimitation des PDA a un caractère de servitude d'utilité publique. Cette dernière est une pièce annexe du PLUi.

Vous pouvez consulter les dossiers de PDA à l'adresse suivante : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr/> ou en version papier, à la mairie de Cébazat ou au siège de l'enquête publique : Clermont Auvergne Métropole, 62-64 Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand.

Vous pouvez donner votre avis sur ce projet, jusqu'au 28 mars 2025 à midi (12h00) :

- Sur les registres d'enquête papier disponibles en mairie et au siège de Clermont Auvergne Métropole
- Sur le registre numérique : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr>
- Par mail à l'adresse dédiée : enquetepublique-plui-clermontmetropole@registre-dematerialise.fr
- Par réponse à ce présent courrier, par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/PDA, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 »

Salutations respectueuses

Pour Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Courrier signé par JC Peureux Commissaire enquêteur

Monsieur Yves HARCILLON

Président de la Commission d'enquête
Enquête publique PLUi et Périmètres Délimités des Abords
Clermont Auvergne Métropole
62-64 Avenue de l'Union Soviétique BP40231
63007 Clermont-Ferrand Cedex 1

MME VYE Michele Martine
Domaine de la Ribeyre / bd Pasteur
63800 CURNON D'Auvergne

À Clermont-Ferrand, le samedi 1 février 2025

Lettre RAR

Objet : Consultation du propriétaire du monument historique « Château de la Ribeyre » dans le cadre du projet de Périmètre Délimité des Abords soumis à enquête publique

Madame, Monsieur,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole et les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques de Cournon-d'Auvergne et Cébazat sont actuellement soumis à enquête publique. Dans le cadre de cette procédure, la commission d'enquête doit consulter le propriétaire du monument historique concerné par le projet de PDA, conformément aux articles L.621-31 et R.621-93 du code du patrimoine.

En tant que propriétaire « du Château de la Ribeyre » inscrit par arrêté en date du 20 février 1980, je vous consulte sur ce projet, par la présente.

Les actuels périmètres de protection autour des monuments historiques se caractérisent par un rayon de 500 mètres. Ce périmètre peut être modifié pour délimiter les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et après accord de la commune de Cournon-d'Auvergne, la nouvelle délimitation des abords des monuments historiques résultant de la démarche de création des PDA permettra une amélioration de la prise en compte des enjeux de préservation et de mise en valeur du patrimoine et du paysage en recentrant la consultation de l'ABF sur les secteurs présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts en termes d'intérêt architectural, urbain et paysager. Tous les projets compris dans le périmètre du PDA sont soumis à l'accord de l'ABF. La délimitation des PDA a un caractère de servitude d'utilité publique. Cette dernière est une pièce annexe du PLUi.

Vous pouvez consulter les dossiers de PDA à l'adresse suivante : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr/> ou en version papier, à la mairie de Cébazat ou au siège de l'enquête publique : Clermont Auvergne Métropole, 62-64 Avenue de l'Union Soviétique, 63000 Clermont-Ferrand.

Vous pouvez donner votre avis sur ce projet, jusqu'au 28 mars 2025 à midi (12h00) :

- Sur les registres d'enquête papier disponibles en mairie et au siège de Clermont Auvergne Métropole
- Sur le registre numérique : <https://www.enquetepublique-plui-clermontmetropole.fr>
- Par mail à l'adresse dédiée : enquetepublique-plui-clermontmetropole@registre-dematerialise.fr
- Par réponse à ce présent courrier, par voie postale à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/PDA, Clermont Auvergne Métropole, 64-66 Av. de l'Union Soviétique BP 40231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1 »

Salutations respectueuses

Pour Monsieur Yves HARCILLON
Président de la Commission d'enquête
Courrier signé par JC Peureux Commissaire enquêteur